BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY

JUILLET/AOUT 2023 – n°5/2023

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h
Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

Dans ce numéro de juillet – août 2023 :

- Compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2023
- Informations municipales
- Horaires d'été et rentrée de la bibliothèque
- Informations déchetterie – aide à l'achat d'un composteur
- Ecole de Souzy – inscriptions rentrée 2023
- Foyer Rural - Cours de Viniyoga
- Fin de saison pour le tennis de table
- Foulées maniennes, c'est parti pour l'édition 2023
- Comice des 4 cantons – une belle édition !

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 20 juillet 2023
PROCES-VERBAL

SEANCE N°06/2023

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Alexandre GERIN – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY.
Étaient excusés : Céline CAHEN – Laetitia LA VALLE CHAIRIEW – Luc TAVERNIER (pouvoir à Cyrille PUPIER)
Étaient absentes : Aurélie CHENE – Denis PONCET.

Ordre du jour

1. Aménagement de la Rue de l'école
2. Ilot Didier
3. Photovoltaïque salle polyvalente
4. Dossiers en cours (assainissement, voirie, urbanisme)
5. Ecole
6. Approbation de la convention territoriale globale à passer entre la Caf du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes
7. Finances (décision modificative n°1, M57, créances irrécouvrables)
8. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 1er juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Pascale Vernay est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Aménagement de la Rue de l'école

Monsieur le Maire donne la parole à Cyrille Pupier pour la présentation du projet d'aménagement de la Rue de l'école. Ce projet est un aménagement global de la rue, comprenant la réfection de la voirie, l'aménagement des abords de la salle polyvalente, l'amélioration des réseaux, l'installation de containers ordures ménagères semi-enterrés. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Agence Technique Départementale, représentée par M. Thomas Gruson.

Assainissement eaux usées : Après inspection des réseaux, il s'avère que le tuyau est effondré sur la partie basse, de la salle polyvalente au croisement avec la Route de Feurs. La Communauté de communes a programmé les travaux sur 2024.

Eaux pluviales : Les maisons situées sur la partie haute de la rue ne sont pas raccordées au réseau. Un devis sera demandé.

Réseau d'eau potable : Le Syndicat des Eaux SIEMLY a lancé les études pour la réfection complète du réseau d'eau. Les travaux seront programmés sur 2024.

Syder : Les travaux consisteraient en la dissimulation du réseau électrique, du réseau téléphonique et du câble. Les luminaires d'éclairage public seront remplacés par du LED nouvelle génération. Une option concerne le futur branchement de réinjection photovoltaïque de la salle des fêtes. Coût estimatif à la charge de la commune : 4 231 € sur 15 ans, soit 63 465 €.

Containers ordures ménagères : La commission souhaite aménager un nouvel espace pour l'installation des containers semi-enterrés. Pour cela, l'aménagement d'un mur en enrochement est nécessaire. Le site se situe derrière les places de parking de la salle, au-dessus de la Maison Michat. Un devis a été demandé à deux entreprises de terrassement. Une autre option serait d'aménager ce site à containers sur le parking existant. Mais cela ôterait deux places de parking.

Voirie : La couche de roulement sera entièrement refaite après les travaux de réfection des réseaux.

Cheminement piétonnier : le cheminement piétonnier partant de la Montée du Bourg sera prolongé jusqu'à l'intersection de l'impasse des Grillons. Le cheminement se prolongera ensuite de l'autre côté de la voie par un trottoir aménagé. Une réflexion est en cours pour voir s'il est possible techniquement de poursuivre le cheminement en contrebas de la route, le long de la bibliothèque et de la salle polyvalente. Cela permettrait la création de deux places de parking supplémentaires. Une nouvelle concertation avec la maîtrise d'œuvre sera organisée à la rentrée de septembre pour définir ce que la commune souhaite faire aux abords de la salle polyvalente.

Sens de circulation : La commission voirie réfléchit à mettre en sens unique (sens descendant) une partie de la rue (partie haute). Un stop sera matérialisé à l'intersection de l'impasse des Grillons, en venant du bourg. L'aménagement d'un petit rond-point est évoqué afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Stationnement : Des places de stationnement seront matérialisées le long de la voie. La commission réfléchit à créer de nouvelles places aux abords de la salle. Il est évoqué la possibilité d'aménager en parking le terrain situé au-dessus du carrefour avec la Route de Feurs. L'avis d'une entreprise de terrassement sera sollicité pour voir si le projet est réalisable.

Ligne Cars du Rhône 592 : une demande sera faite auprès du SYTRAL pour modifier l'arrêt du bourg actuellement situé Route de Feurs et l'installer au parking du Lavoir. Cette ligne

Souzy-Saint Laurent de Chamousset dessert aussi Bellevue et la Minjardière.

Le montant estimatif des travaux hors réseaux s'élève entre 260 000 et 320 000 €HT.

2) Ilôt Didier

Monsieur le Maire indique que suite à la proposition du CAUE (Conseil en architecture du Rhône), il s'est rendu à Lucenay et Dommartin pour visiter de récents aménagements de bâtiments anciens en logements dans des centres-bourgs.

L'OPAC du Rhône a été relancé pour connaître leur position sur l'aménagement de logements.

Il fait part également du rapport établi par la société CELIGEO pour les infiltrations des eaux de pluies et la mission géotechnique.

Concernant l'implantation d'une auberge au cœur de l'îlot, il a rencontré, avec les services de la CCMDL, l'enseigne Comptoir de Campagne qui propose des commerces multiservices, ce qui ne répond pas à notre attente.

Afin de poursuivre la réflexion sur cette implantation, la CCI a été missionnée pour réaliser une étude d'implantation commerciale. Les résultats de l'étude devraient nous être transmis fin septembre prochain.

3) Photovoltaïque salle polyvalente

Monsieur le Maire donne la parole à Daniel Mure. Trois entreprises ont été consultées pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente. Les devis sont en cours d'analyse. Nous partons sur le principe d'autoconsommation collective. Cela signifie que l'électricité produite peut être consommée par les autres bâtiments communaux (mairie, église et local technique). Restent à la charge de la commune les coûts d'acheminement (TURPE).

Une subvention a été sollicitée auprès du Département du Rhône. Une autre pourrait être demandée au titre de la DSIL 2024.

Pour qu'Enedis puisse poursuivre l'étude de notre projet, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux.

4) Dossiers en cours

Assainissement Route de Lyon – Route de Feurs

Pour rappel, ces travaux sont financés conjointement par la CCMDL pour la partie assainissement et par les communes de Ste Foy, ST Genis et Souzy pour la partie eaux pluviales.

Les travaux seront réalisés par le groupement d'entreprises Lacassagne / Sogea pour un montant total HT de 43 426 € à la charge de Souzy.

Monsieur le Maire fait part de l'obtention d'une subvention de 34 200 € au titre de la DSIL 2023.

Assainissement CCMDL

Monsieur le Maire présente le rapport du service d'assainissement non collectif (SPANC) année 2022. Pour Souzy, il y a 33 installations d'assainissement non collectifs. 30 ont fait l'objet d'un contrôle dont 15 ont un avis favorable, 10 doivent faire l'objet de travaux en cas de vente de la maison et 5 sont obligés de faire des travaux. 3 installations n'ont jamais été contrôlées.

Il informe avoir rappelé au vice-président de la CCMDL en charge de l'assainissement les mauvaises odeurs persistantes dans la zone de Bellevue. Cindy Carra confirme que les odeurs sont parfois insupportables.

Voirie

Le devis de l'entreprise LINEAX a été validé pour l'acquisition de panneaux de signalisation pour un montant de 1870.50 € HT.

Concernant les plateaux de ralentissements, il est proposé d'installer des panneaux de signalisation lumineux solaires. A étudier

Le renouvellement des enrobés de la RD 389, entre l'entreprise Thivillier et le rond-point d'Intermarché, est finalement programmé à la rentrée. En effet, les travaux avaient été initialement déprogrammés. Mais vu l'état de la chaussée au niveau de l'entrée de la zone de Bellevue, Monsieur le Maire a insisté auprès des services du Département pour que ces travaux soient réalisés. Le montant alloué à cette opération s'élève à 170 000 € TTC, pris en charge en totalité par le Département.

Les riverains signalent que des dépassements dangereux sont fréquemment effectués juste avant le rond-point. Voir s'il est possible de sécuriser cette portion.

Le bornage du chemin du Bois Bonnet est programmé au mois de septembre.

Urbanisme

Les travaux du SYDER concernant l'implantation du nouveau transformateur Chemin de l'étang sont terminés. Le raccordement au réseau est programmé le 10 août.

La petite mare située sur le chemin rural derrière la nouvelle zone d'activités a été curée et mise en sécurité par les services de la CCMDL.

Salle polyvalente

Monsieur le Maire a validé le devis de l'entreprise Toitures Berthoud pour l'habillage des bandeaux et des sous faces de la salle polyvalente. Montant total HT du devis : 65 310.24 €HT.

5) Ecole

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la mairie de Lentilly pour la participation financière allouée pour l'accueil d'une jeune élève de Souzy en classe ULIS. Pour

rappel, la participation concerne la prise en charge de l'accompagnement de l'enfant pendant le temps de midi.

Sandrine Poncet rend compte du conseil d'école du 26 juin dernier.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée sont 13 élèves chez les maternelles CP et 17 élèves dans la classe des CE CM.

Le bilan des actions pédagogiques est détaillé (sorties scolaires, rencontres USEP, petit déjeuner anglais à l'école).

Diverses demandes sont formulées à la mairie (accès internet au périscolaire, problème d'humidité, sécurisation aux abords de l'école).

Monsieur le Maire souhaite réagir sur la forte baisse des effectifs. L'école accueille peu de petits depuis quelques années. Le faible nombre de naissances et le nombre important de familles scolarisant leurs enfants à Ste Foy entraînent cette forte baisse. Il faut trouver des solutions pour faire venir des nouvelles familles à l'école (installation d'une micro-crèche ou d'une maison d'assistantes-maternelles ?). Le conseil débat sur ce point.

6) Approbation de la convention territoriale globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant

Monsieur le Maire présente l'objet de la convention territoriale à passer avec la CAF, la CCMDL, la MSA et les 32 communes membres de la CCMDL.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de missions essentielles d'aides et d'accompagnement des familles, de la fonction parentale. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL.

Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux, la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans (2023/2027) : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023.

Il est proposé d'approuver la convention à passer avec la CAF du Rhône et d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention territoriale globale (CTG) 2023- 2027 à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

7) Finances

Décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 consistant en un virement de crédits dans la section d'investissement suite à la commande de travaux pour les bandeaux de toiture de la salle polyvalente :
Diminution de crédits – opération Bâtiments communaux 051 : - 50 000 €
Augmentation de crédits – opération Equipement rural d'animation 061 : +50 000 €

Nomenclature M57

A la demande du comptable, il est nécessaire de redélibérer sur le passage à la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2024. Il manque la référence de l'avis du comptable en date du 12 mai 2023. Accord du conseil.

Créances irrécouvrables

Monsieur le Maire précise que lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Ces créances concernent des redevances assainissement émises entre 2015 et 2018.
Le montant des créances proposées en non-valeur s'élève donc à 448.09 €. Elles seront imputées au compte 6541.
Le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 448.09 €, autorise Monsieur le Maire à réaliser un mandat de régularisation et précise que les crédits sont inscrits au budget 2023 – chapitre 65.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire rend compte des points évoqués lors du conseil communautaire du 18 juillet 2023.

Une commission "personnel communal" est fixée au mardi 29 août à 17h30 afin d'évoquer les lignes directrices de gestion et le RIFSEEP.

Validé par le Maire, Guy Saulnier

La secrétaire de séance, Pascale Vernay

Le 24 juillet 2023

Prochaine réunion : jeudi 28 septembre 2023 à 20h

Informations municipales

Période estivale - fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera **fermé du lundi 31 juillet au vendredi 18 août inclus.**

En cas de besoin, vous pouvez contacter Monsieur le Maire directement sur son portable au 06.80.42.91.80.

Réouverture de la mairie le lundi 21 août aux horaires habituels.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Bus France Services

Le BUS France services assurera sa prochaine permanence à Souzy le mercredi 9 août de 9h à 12h.
Pour rappel, le bus stationne sur le parking de la salle polyvalente.
Les agents présents peuvent vous aider dans toutes vos démarches administratives du quotidien (papiers d'identité, retraite, allocation CAF, emploi, impôts…).
N'hésitez pas à les solliciter !

Plan canicule

Le CCAS et la municipalité restent disponibles pendant les vacances d'été en cas de canicule.
N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous constatez une personne en difficulté dans votre entourage ou voisinage.

Bibliothèque Municipale

Informations vacances d'été et rentrée

La bibliothèque municipale ouvrira jusqu'au 23 aout uniquement les

- **Mardis de 17h à 19h**
- **Samedis de 11h à 13h**

Fermeture estivale à partir du 23 aout jusqu'au 10 septembre.

Reprise des horaires le mardi, jeudi et samedi à partir du 12 septembre.

La bibliothèque est ouverte à tous et l'emprunt des documents est gratuit.

En vous inscrivant à la bibliothèque vous obtenez l'accès aux ressources numériques de la Médiathèque du Rhône.

Informations Monts du Lyonnais

Composter est un des premiers leviers pour réduire sa poubelle !

Les épluchures, les restes de repas, tous les déchets organiques peuvent être déposés dans un composteur et ainsi alléger le contenu des sacs noirs. Grâce à un processus naturel de décomposition, les déchets sont transformés en matière fertile : le compost. Ce dernier peut être étendu dans le jardin ou dans les pots de fleurs et plantes vertes.

La CCMDL aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur

Pour qui ?
Les habitants du territoire de la CCMDL

Le montant de l'aide ?
La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, **dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu**.

Les démarches à effectuer ?

1. Faites la demande à la CCMDL par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr
2. A réception de notre accord, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse), la copie de votre redevance, accompagnée de votre RIB.

Badge d'accès à la déchetterie

La CCMDL met en place un système de badge d'accès à la déchetterie à compter du 1er octobre 2023. Ce badge sera indispensable à tous les usagers souhaitant se rendre aux deux déchetteries des Monts du Lyonnais : St Martin en Haut et Montrottier (les Auberges).

Pour se procurer votre badge, vous devez créer votre compte sur le portail-dechets.ccmdl.fr. Pour ce faire, vous devez avoir en votre possession votre facture redevance ordures ménagères de l'année 2023, sur laquelle figurent vos identifiants nécessaires à la connexion.
Si ce n'est pas le cas (nouvel arrivant par exemple), veuillez contacter le service ordures ménagères : om@cc-mdl.fr ou 04.37.20.13.09.

Les demandes de badges pourront se faire toute l'année en fonction de vos besoins.

Si vous n'avez aucun accès internet, il est possible de compléter un **formulaire papier** disponible à la mairie. Vous pouvez aussi vous adresser aux permanences du Bus France Service qui sillonne le territoire des Monts du Lyonnais.

Ecole de Souzy

Inscriptions rentrée scolaire 2023

Dans un **cadre accueillant** et une **ambiance familiale**, l'école de Souzy accueille les enfants de la maternelle au CM2, répartis dans deux classes.

Les cours ont lieu de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Une **garderie** est proposée **dès 7h30** le matin.

Une **animation périscolaire** accueille les enfants de 16h15 à 18h15 les lundis, mardis et jeudis, jusqu'à 17h15 le vendredi.

Les enfants peuvent manger à la cantine de l'école. L**es repas sont préparés sur place, avec des produits locaux,** par une cuisinière qualifiée.

Plus de renseignements, consultez notre site internet : https://www.souzy.fr/ecole ou contactez la mairie au 04.74.70.05.17 ou l'école 04.74.70.04.64 - ce.0691361e@ac-lyon.fr

Foyer Rural – activité Viniyoga

Rentrée 2023

Le Foyer Rural de Souzy vous convie à la Ferme Enchantée afin de découvrir le Viniyoga. Maud (diplômée de la F.O.Y) vous propose des séances à différents niveaux afin que vous choisissiez le plus adapté :

Découverte du Viniyoga Adulte niveau 1 :

- ✓ Mercredi 6 septembre de 18h00 à 19h15
- ✓ Mercredi 13 septembre de 18h00 à 19h15

Découverte du Viniyoga Adulte niveau 2 :

- ✓ Lundi 4 septembre de 18h30 à 19h45
- ✓ Mercredi 13 septembre de 19h30 à 20h45

- PAF : 5€ le cours de découverte (à donner en début de séance)
- Jauge maximum 12 personnes
- Inscription à souzyyoga@yahoo.com ou au 06 50 87 48 78
- Info sur : yogamontsdulyonnais.wordpress.com

Cours du 18 septembre 2023 au 26 juin 2024 exceptés vacances scolaires et jours fériés.

Ferme Enchantée, Pragrand, Souzy. Parking à proximité, possibilité de co-voiturage.

Inscription à l'année : chèque libellé au Foyer Rural de Souzy. Facture sur demande pour remboursement CSE.

Foyer Rural - Tennis de Table

Fin de saison pour le tennis de table – Récompenses internes

Tout au long de la saison, une fois par mois, lors des entrainements du samedi matin pour les jeunes ou lors des entrainements du jeudi, pour les adultes ont lieu des tournois dont les points sont comptabilisés afin de faire un petit championnat interne.

<u>Résultats des tournois sur l'année</u>

Pour les jeunes :

-vainqueur catégorie juniors : Bastien martin
-vainqueur catégorie cadets : Noa Couturier
-vainqueur catégorie minimes : Noah Di Martino
-vainqueur catégorie benjamins : Eliott Sick
-vainqueur catégorie poussins : Nolan blondet
-vainqueur catégorie féminines : Léa Collomb

Pour les adultes :

-vainqueur toutes catégorie : Hugo Luquet
-vainqueur catégorie espoir (classement 6 et 7) : Cédric Guichard
-vainqueur catégorie grand espoir (classement 5) : Johan Dhume Dalle

Résultat du tournoi grand handicap : (2 points d'handicap pour chaque classement individuel) :

-vainqueur de ce tournoi : Lucas Thollet qui conserve son titre

Tournoi interne :

Samedi 24 juin avait lieu le traditionnel tournoi interne du club qui clôture la saison sportive.
Ce sont 29 adhérents qui se sont disputés les trophées mis en jeu ce jour-là.

Les présents au tournoi interne

Les différents tableaux ont donné les résultats suivants :

- principal : Cédric Guichard
- consolante : Laurent Venet
- jeune : Mathis Bénier
- vétéran : Gérard Collet
- super Vétéran : David Lachenal
- hyper vétéran : Rémy Marquet
- double : Gérard Collet et Nicolas De Ciantis
- conso double : Cédric Guichard et Nolan Chillet

Challenge :

En clôture de ce tournoi interne, ont été aussi remis les trophées récompensant les joueurs sur l'année.
Ceux-ci ont été attribués suite aux votes des adhérents.

Ainsi sont élus :

- Meilleurs joueurs de la saison 2022 / 2023 : Hugo Luquet et Cédric Guichard
- Meilleur jeune de la saison 2022 / 2023 : Johan Dhume Dalle
- Meilleurs vétérans de la saison 2022 / 2023 : Cédric Guichard et Fred Thollet

A la fin de journée, a été remis en présence des sponsors, le nouveau maillot bénévole censé récompenser tous les bénévoles du club, qu'ils soient encore au sein du club, ou simple bénévole occasionnel.

Le club remercie notre généreux sponsor, l'entreprise : SAS Brancato Berthet, spécialisée dans la pose d'antenne GSM

Ainsi s'achève la saison 2022-2023 qui a vu le nombre d'adhérents battre son propre record avec 56 adhérents inscrits!

Suite à cette journée, la saison pongiste 2022-2023 est désormais close.

Reprise des entrainements pour le compte de la saison 2023-2024 :

- samedi 2 septembre – 10h00 (pour les catégories jeunes)
- Jeudi 7 septembre – 19h30 (pour les adultes)

Foyer Rural – Foulées Maniennes

C'est parti pour la 14eme édition des Foulées Maniennes !

Depuis quelques semaines la préparation s'accélère pour être fin prêt le 15 Octobre prochain. Grâce à l'équipe de plus de 70 bénévoles, rassemblée lors d'un barbecue le 30 Juin dernier à la halle, le bourg de Souzy pourra accueillir en toute sécurité les quelques 300 coureurs à pieds venus se défier sur les chemins de nos Monts du Lyonnais

Comme chaque année, 2 parcours adultes 11 et 21 kms et 3 parcours enfants de 7 à 15 ans autour du bourg de Souzy (le plaisir de les encourager à chacun de leurs passages). Tous les coureurs (petits et grands) sont chronométrés par une puce au dossard.

2023 verra un tout nouveau tracé du 21km qui prend la direction de Grézieu le Marché par le Sorlin et la montée sévère jusqu'au lieu-dit les Brosses, un tour de l'étang de Gimond et redescente vers l'Argentière le bas via le sentier forestier. Dernière ligne droite en traversant la Brévenne, dernier effort pour remonter dans le bourg de Souzy et franchir la ligne d'arrivée où attendent nos bénévoles ravitailleurs.

La traversée de la carrière Edilians est au programme des deux tracés adultes. Parcours Atypiques.

Pour les enfants, 3 distances 800m, 1500m et 2000m en fonction de leur âge. Nul besoin de certificat médical jusqu'à 15ans. Un peu d'entraînement suffira.

Si l'aventure vous intéresse en tant que bénévole, rejoignez-nous via un message par mail contact.fouleesmaniennes@gmail.com

Nous vous donnons à tous (coureurs, spectateurs, bénévoles) rendez-vous le dimanche 15 Octobre prochain à partir de 9h30 pour le premier départ d'une matinée sportive ouverte à tous de 7 à 100ans….

Nos parcours et nos actus sur le site web : www.trailfouleesmaniennes.fr et suivez nous sur nos pages Facebook et Instagram.

L'équipe des bénévoles de l'année dernière

Comice des 4 cantons – édition 2023

Le comice des 4 cantons s'est déroulé du 8 au 10 juillet à St Laurent de Chamousset.

Au programme du week-end, concours agricoles, expositions, produits locaux, arts, animations, soirée dansante. Le point d'orgue du week-end a été le défilé de chars du dimanche après-midi. 12 des 14 communes composant l'ancien canton de St Laurent de Chamousset ont proposé une belle animation dans les rues de St Laurent.

Souzy n'était pas en reste avec un beau char sur le thème des années 60 réalisé par une équipe de bénévoles motivés et enthousiastes (voir photos ci-dessous). La pluie survenue à la fin du défilé n'a pas freiné les spectateurs qui ont attendu patiemment le retour du soleil pour profiter des prestations musicales.

La commune de Souzy remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé bénévolement à l'installation, au service des buvettes, à la tenue des parkings, au rangement, et qui ont ainsi permis que cette édition 2023 soit une réussite.